Image not found or type unknown

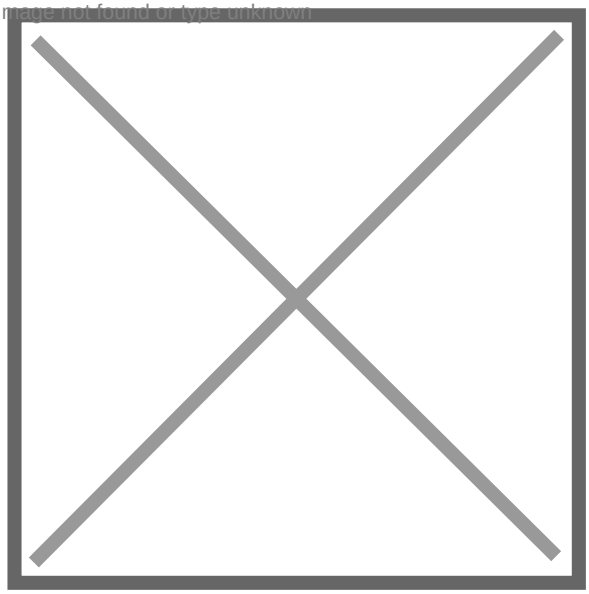

Licenciement et harcèlement moral.

Par **lstart**, le **24/03/2016** à **15:17**

Bonjour,

Mon employeur m'a annoncé il y a 5 mois que mon poste allait être confié à un prestataire de service et qu'ils envisageaient donc de me licencier pour motif économique.
Depuis les choses trainent avec le prestataire en question, de ce fait, ils ont encore besoin de mes services pour une durée indéterminée.
A savoir qu'ils ont mis au courant le CE de ma situation "précaire" et que le CE a fait un compte rendu diffusé à l'ensemble des employés de l'entreprise.
J'harcèle mes supérieurs hiérarchique afin de connaître la date de fin de mon poste pour envisager de rebondir ailleurs mais je n'ai que des retours très évasifs.
Je suis moralement au bout du rouleau et je voulais savoir si on pouvait considérer cette situation comme du harcèlement moral?
Dans ma situation que puis-je faire ?

Par **morobar**, le **24/03/2016** à **16:28**

Bonjour,
Il ne s'agit pas de harcèlement moral, puisqu'il n'y a aucun acte en ce sens.
Vous n'avez guère d'autre choix que:
* de supporter la situation, elle peut se modifier si l'idée du prestataire est abandonnée
* demander la résolution judiciaire du contrat de travail
* demander une rupture conventionnelle.
Mais ces 2 dernières solutions n'impliquent pas l'avantage du licenciement économique et l'obligation de recherche de reclassement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés